

Ref Communiqué n° 2016-05 du 13/04/16
De Fédération Interco Cfdt
Mots clés Cfdt, Police municipale, AMF, ISF
Sujet Revirement de l'AMF face à l'ISF des policiers municipaux

Début du communiqué

Police municipale : l'État machiavélique avec l'AMF à propos de l'ISF.

Faisant suite à une énième demande formulée par le ministère de l'Intérieur, le bureau de l'AMF (Association des Maires de France) s'est prononcé **contre** une augmentation de l'Indemnité de sujétion et de fonction (ISF) communément appelée « prime police » de 20 à 25% du traitement.

Cette décision est en contradiction avec la position que cette même association déjà interrogée sur ce sujet en 2012 par ce même ministère dirigé à l'époque par Claude Géant avait adoptée. Elle s'était prononcée favorablement pour une ISF constituée d'un plancher à 20 % et d'une part variable de 5% en fonction de la manière de servir.

Très satisfaits de cette position nous avons tous attendu en vain que l'État rédige à la suite, un décret visant à traduire par voie réglementaire cette décision.

En 2013, visiblement peu satisfait par la décision de l'AMF ce même ministère placé alors sous l'autorité de Manuel Valls a adressé une nouvelle demande au représentant de nos employeurs qui s'est à nouveau prononcé **pour un plancher à 20% et une part variable de 5%**.

Malgré cette confirmation, toujours aucun décret...

2015 fut une année tragique pour notre pays qui vit également les assassinats de deux de nos collègues en service, à l'origine de déclarations empathiques de l'État et de nos employeurs territoriaux vis-à-vis des policiers municipaux.

La Commission Consultative des Polices Municipales, seule instance de dialogue formel a rappelé la nécessité d'une reconnaissance financière de cette profession. À la suite de quoi l'AMF a été réinterrogée par l'État avec le résultat que l'on connaît et dont il ne fait aucun doute qu'il était attendu en ces termes du fait des importantes restrictions budgétaires qu'il impose désormais aux collectivités. Jolie manœuvre, sur le dos des personnels.

Il nous faut désormais reprendre la main sur nos conditions de travail et de rémunération.

Pour ce faire, nous allons demander une audience à Messieurs Philippe Laurent président du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale et avec Francois Baroin président de l'AMF afin de faire aboutir enfin nos revendications.

La Fédération INTERCO CFDT est particulièrement déçue de ce choix qui ne répond pas à l'attente de la majorité des policiers municipaux et alerte l'AMF sur cette très grande déception quelque soit leur catégorie d'appartenance A, B ou C qui renforce leur amertume.

La Fédération Interco CFDT n'exprime pas là une vue de l'esprit mais bien une réalité concrète que les réseaux sociaux démontrent depuis plusieurs jours déjà. Cette décision restera historique dans la mémoire des policiers pour avoir renforcé la démotivation et le désabusement des policiers qui attendaient une juste et équitable reconnaissance de leur activité quotidienne au service de la population.

Fin du communiqué

*La fédération nationale Interco regroupe l'ensemble des organisations syndicales CFDT de la Fonction Publique Territoriale, des services publics concédés, des Offices Publics de l'Habitat, des ministères de l'Intérieur, de la Justice, de la Solidarité, des Affaires Étrangères.
Elle fédère 109 syndicats totalisant 64000 adhérents.*

Secrétaire Générale : Claire Le Calonnec